



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 056-215601402-20240423-D2024190415-DE



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es : ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir : DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

Absent.es excusé.es : STAEL Gérard

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

Délibération n°2024_19_04_15

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 février approuvant le budget principal et les budgets annexes,

Considérant le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 et les perspectives budgétaires pluriannuelles, le budget principal de la commune a été établi pour l'année en cours et s'équilibre réglementairement en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, et en suréquilibre pour la section d'investissement,

Considérant l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 d'un montant de 2 110 550,28 euros et peut être intégré totalement en section d'investissement pour 2024.

Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 – budget principal

| | |
|--|---------------------------|
| Section Fonctionnement | |
| Dépenses : 3 462 985,67 € | Recettes : 5 474 214,00 € |
| Excédent de l'exercice 2023 : 2 011 228,33 € | |
| Excédent antérieur : 99 326,95 € | |
| Excédent de fonctionnement cumulé : 2 110 555,28 € | |
| Affectation - compte 1068 : 2 110 555,28 € | |

| | |
|--|---------------------------|
| Section Investissement | |
| Dépenses : 2 290 016,32 € | Recettes : 3 458 984,77 € |
| Excédent de l'exercice 2023 : 1 168 968,45 € | |
| Excédent antérieur : 17 423 922,73 € | |
| Excédent d'investissement cumulé : 18 592 891,18 € | |
| Affectation - chapitre 001 (résultat d'investissement reporté) = 18 592 891,18 € | |

Budget principal 2024

| | Dépenses (en €) | Recettes (en €) |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | 3 462 985,67 € | 5 474 214,00 € |
| Investissement | 2 290 016,32 € | 3 458 984,77 € |
| Total | 5 753 001,99 € | 8 933 198,77 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget principal de la commune ;
- **APPROUVE** et **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 avril 2024

Le Maire,
Pascal ROSELIER

